



MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**



Rejoignez-nous comme  
officier-ère de port ou  
officier-ère de port adjoint-e

**Webinaire d'informations  
du 17 février 2026**



# Sommaire du webinaire

1. Les officier-e-s de ports et officier-e-s de port adjoints : qui sont-ils et où exercent-ils leurs missions ?
  2. Les clés pour réussir le concours
  3. Présentation des missions des officiers de port et des officiers de ports adjoints
    1. Modalités d'affectation et de reclassement
    2. Formation prise de poste
    3. Questions-réponses
-



### **Intervenants DRH :**

- Amélie Le NEST : adjointe à la sous-directrice des recrutements et de la mobilité (DRH)
- Aurélie RAMUS de COSTE : chargée de missions recrutements (DRH)
- Hajja RABIA: adjointe à la cheffe du bureau des concours (DRH)
- Patricia BELLICAUD : cheffe du pôle PCA (DRH)
- David BUFFETEAU : Gestionnaire concours (DRH)
- Catherine GUIHAL-JACQUOT : adjointe à la Cheffe de bureau ESP3 (DRH)

### **Employeurs :**

- Jean-Baptiste MICHEL : chef de bureau de la stratégie RH de l'administration de la mer (DGAMPA)
- Fleur VITOUX : cheffe de pôle de la stratégie des ports décentralisés (DGAMPA)
- Guillaume de Moncuit de Boiscuille : chargé du pilotage des services (DGAMPA)
- Vanessa MINARD : adjointe au chef de bureau des grands ports maritimes (DGITM)



1. Les officier(e)s de ports et officier(e) s de port adjoints : qui sont-ils et où exercent-ils leurs missions ?

**territoires  
écologie**

## Qui sont les officier-ère-s de ports et les officiers de port adjoints ?



**Statut :** les officiers de port (de catégorie A) et les officiers de port adjoints (de catégorie B) sont des fonctionnaires civils des ministères chargés des transports et de la mer.

**Administration d'affectation :** ils exercent leurs fonctions dans l'ensemble des capitaineries des grand ports maritimes (GPM) et des ports de commerce décentralisés de France et des Outre-mer.

**Particularités :** ils appartiennent tous à la **fonction publique de l'État** qu'ils soient affectés en port décentralisé ou en GPM. Ils portent l'uniforme et les insignes de police portuaire.

**Effectifs :** au 1<sup>er</sup> janvier 2026, on compte 100 officiers de port et 324 officiers de port adjoints en activité.

---



# Vous faites partie des 45 000 agents de nos ministères

- **Mme Monique BARBUT**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature
- **Mme Françoise GATEL**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
- **M. Philippe TABAROT**, ministre des transports
- **M. Vincent JEANBRUN**, ministre de la ville et du logement



**45 000 agents présents sur tout le territoire, dans l'hexagone et en outre-mer**

**3 500** en administration centrale à la Défense

**32 000** en services déconcentrés (tous départements et Outre-mer)

**10 000** sur tout le territoire dans les services de l'aviation civile

**+ 23 000** dans **98 opérateurs (dont les Grands ports maritimes)**



## Carrière statutaire des officier-ère-s de port

**Décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier du corps des officiers de port**  
**Le corps des officiers de port comprend 3 grades :**

- 1° Le grade de **capitaine de port de 2e classe** comporte huit échelons et un échelon de stage ;
- 2° Le grade de **capitaine de port de 1re classe** comporte six échelons ;
- 3° Le grade de **capitaine de port hors classe** comporte six échelons et un échelon spécial.

**Le grade de capitaine de port hors classe donne vocation à exercer des fonctions correspondant à un niveau particulièrement élevé de responsabilité.**

Les OP recrutés sur concours sont nommés **stagiaires** au grade de **capitaine de port de 2nde classe**. Ils accomplissent un **stage d'une durée de un an**, durant lequel ils sont classés à l'échelon d'officier de port stagiaire et ont une période de formation professionnelle.

A l'issue de cette période, ils sont soit titularisés, soit admis à poursuivre leur stage durant une année.

---



## Carrière statutaire des officier-ère-s de port adjoint

**Décret n° 2013-1146 du 12 décembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des officiers de port adjoints**

Le **corps des officiers de port adjoints** comprend trois grades :

1. Le grade de **lieutenant de port de seconde classe**, qui comporte dix échelons;
2. Le grade de **lieutenant de port de première classe**, qui comporte huit échelons;
3. Le grade de **lieutenant de port de classe exceptionnelle**, qui comporte sept échelons.

Les candidats admis sont nommés lieutenants de port **stagiaires**. Ils accomplissent un stage d'une année et ont une période de formation professionnelle.

A l'issue du stage, les stagiaires dont les services ont donné satisfaction **sont titularisés dans le grade de lieutenant de port de seconde classe**. Les stagiaires qui n'ont pas été titularisés peuvent voir leur stage prolongé pour une durée maximale d'un an.

Nomination et titularisation des lieutenants de port de 2ème classe par arrêté du ministre chargé de la mer. Les conditions de reclassement sont celles définies par les dispositions du décret de 2013.

---

# Les capitaineries d'affectation

Les officiers de port exercent leurs missions dans les capitaineries :

- **des 10 grands ports maritimes** (compétence DGITM)
- **des 28 ports de commerce décentralisés** dans lesquelles l'autorité de police portuaire relève de l'Etat (compétence DGAMPA)
- **du port d'intérêt national de Saint-Pierre-et-Miquelon** (compétence partagée DGAMPA/DGITM)





# Les acteurs portuaires en France

## Les grands ports (fluvio-)maritimes sont des établissements publics de l'État

Environ 80 % du trafic de marchandises transitent par ces ports français

La direction générale des infrastructures des transports et de la mer et des mobilités (DGITM) exerce la tutelle des ports relevant de l'Etat :

- 10 grands ports (fluvio-)maritime
- Port autonome de Strasbourg
- Le port d'intérêt national de Saint-Pierre-et-Miquelon est également dans le périmètre DGITM



# Les acteurs portuaires en France

## Les ports de commerce décentralisés

- ❑ Gestion transférée de l'État aux collectivités territoriales (régions, départements ou communes)

Ports où les activités sont multiples : commerce, pêche, et plaisance.

- ❑ La DGAMPA est chargée de l'organisation et du fonctionnement des 28 capitaineries à statut particulier : partiellement décentralisés.
  - 14 autorités portuaires représentées par des collectivités territoriales
  - 21 Préfets de départements et de régions
  - 8 capitaineries armées [24H/24 ; 7J/7]
  - 167 OP/OPa
  - 1 965 796 T Import/Export de MD (2021)
  - 8 504 886 Pax (2021)
- ❑ La DGAMPA est chargée de l'organisation et du fonctionnement de la capitainerie du port d'intérêt national de Saint-Pierre-et-Miquelon





MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Localisation des ports dans lesquels sont affectés les officiers de port et les officiers de port adjoints

## Localisation des ports de commerce français

STATUT JURIDIQUE DU PORT

- Ports de commerce décentralisés
- Grands ports maritimes (GPM)





## 2. Les clés pour réussir le concours

**territoires**  
**écologie**

# Les clés pour réussir les concours

Pour réussir les concours internes ou externes d'officier de port ou d'officiers de port adjoints, vous devez :

## Maîtriser les connaissances techniques et théoriques :

- ✓ Culture générale maritime et portuaire
- ✓ Droit maritime et portuaire (notions pour le concours OPA)
- ✓ Économie portuaire (notions pour le concours OPA)
- ✓ Gestion des risques et sécurité

## Vous préparer aux épreuves écrites

- ✓ Réviser le programme
- ✓ S'entraîner avec des annales (rapports de jurys et sujets antérieurs)

## Vous préparer aux épreuves orales

- ✓ Préparer votre présentation personnelle
- ✓ Expliquer vos compétences acquises
- ✓ Simuler des entretiens



# Le nombre de postes par concours, les étapes et les épreuves

## Concours interne et externe d'Officier de port

Concours externe :  
Concours interne :

## Concours interne et externe d'Officier de port adjoints

Concours externe :  
Concours interne :

**Les épreuves sont identiques pour les internes et les externes**

### 2 épreuves écrites :

- Analyse de cas à partir d'un dossier documentaire
- Une version et un thème en anglais courant sur des sujets à caractère maritime (sur la base du SMCP).

### 1 seule épreuve écrite :

- Test de connaissances

### 2 Epreuves orales :

- Entretien avec le jury (durée : 30 minutes dont 10 minutes de présentation du candidat
  - + dossier de 3 pages dactylographiées maximum, présentant l'expérience professionnelle du candidat.
  - Conversation en anglais maritime (sur la base du SMCP) avec le jury (**OP** durée : 20 minutes, coefficient 1)
- (**Opa** durée 15 minutes temps de préparation : 10 minutes, coefficient 1)

## 4 documents à consulter pour réussir votre concours :

1. La présentation générale et notice explicative du concours
2. Le programme des épreuves (**arrêtés du 13 août 2024**)
3. Les rapports de jury des recrutements antérieurs accessibles sur le site recrutement du MTE : <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>
4. Les annales des sujets des années précédentes accessibles sur le site recrutement du MTE : <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

Conditions d'accès

Épreuves du concours

Inscription

Se préparer

Résultats

Arrêtés du 13 août 2024  
fixant l'organisation, la  
nature et le programme  
des concours pour le  
recrutement des officiers  
de port (adjoint)

### Rapport

2025



2024



2023



2022



2021



## ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1 **CONCOURS D'OP : ANALYSE DE CAS**

**Épreuve n°1 :** Analyse de cas à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter des graphiques, des données chiffrées ainsi que des éléments de législation (durée : 4 heures, coefficient 2).

Le dossier porte sur des **problématiques liées au navire, à la sûreté et à la sécurité du navire, au port, à la sûreté et à la sécurité du port, au droit public et privé, au droit maritime et portuaire et peut se décliner en questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.**



- ✓ Approfondir vos connaissances dans chacune des thématiques du programme
- ✓ Bien lire les questions afin d'y répondre précisément (afin d'éviter les hors sujets)
- ✓ Soigner la présentation de la copie (indiquer le numéro des questions)

**Les candidats qui réussissent cette épreuve sont ceux qui ont bien révisé le programme**

Note éliminatoire : 8/20

Épreuve destinée à apprécier les connaissances techniques des candidats, leur capacité de compréhension d'un problème, leurs qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude à proposer des solutions démontrant leur savoir-faire professionnel.



## ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 CONCOURS D'OPa: TEST DE CONNAISSANCES

**Épreuve écrite** : Test de connaissances (durée : trois heures, coefficient 2) sous format de questions à réponses courtes portant sur le programme précisé en annexe de l'arrêté d'organisation des épreuves.  
Vous disposerez d'un dossier de 15 pages maximum.  
L'épreuve est notée de 0 à 20.



- ✓ Bien réviser les thématiques du programme,
- ✓ Prendre le temps de lire l'ensemble des questions
- ✓ Les réponses aux questions doivent être courtes, précises et claires.

**Les candidats qui réussissent cette épreuve sont ceux qui ont su approfondir chaque point du programme**

Note éliminatoire : 8/20

Épreuve destinée à apprécier les connaissances techniques des candidats, leur capacité de compréhension d'un problème, leurs qualités d'analyse, de rédaction.



## ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2 CONCOURS D'OP (UNIQUEMENT) : ANGLAIS

**Épreuve n° 2** : Une version et un thème en anglais courant sur des sujets à caractère maritime (sur la base du SMCP)  
(durée : 2 heures ; coefficient 1)



- ✓ Démontrer un niveau d'anglais écrit suffisant sur des sujets à caractère maritime courant
- ✓ Soigner la présentation de la copie

L'usage du dictionnaire entièrement rédigé en anglais est autorisé.

Epreuve faisant appel à des connaissances en anglais de niveau élémentaire, à caractère maritime courant (Standard Marine Communication Phrases (SMCP), selon la convention STCW du 7 juillet 1978 révisée de l'Organisation Maritime Internationale).



# ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION N° 1

## CONCOURS D'OP ET D'OPa : l'entretien avec le jury

L'entretien dure **30 minutes** et se déroule en 2 parties :

- Entretien basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, démarrant par une présentation détaillée de votre parcours professionnel, d'une durée de 10 minutes au plus.
- Discussion de 20 minutes au plus avec le jury comprenant toute question permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, les connaissances administratives, juridiques et techniques, le savoir-être et les motivations ainsi que l'aptitude à exercer les fonctions d'officier de port



- ✓ Préparez-vous à présenter votre parcours professionnel et vos motivations pour devenir officier de port ou officier de port adjoint
- ✓ Renseignez-vous sur le métier d'officier de port ou officiers de port adjoint et préparez-vous à répondre à des mises en situation professionnelle
- ✓ Mettez en valeur vos connaissances et vos compétences

**Coefficient 5 (OP) / Coefficient 3 (OPa)**

**Note éliminatoire : 08/20**

Cet entretien vise à apprécier les qualités professionnelles et personnelles du candidat, son potentiel, sa capacité à argumenter et à développer une idée ainsi que ses qualités d'expression



# ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION N° 2

## CONCOURS D'OP ET D'OPa : ORAL D'ANGLAIS

- **OP : Conversation en anglais avec le jury :**  
durée 20 minutes (coefficient 1) – note éliminatoire 08/20
- **OPa : Conversation en anglais avec le jury :**  
(temps de préparation : 10 minutes, durée de l'entretien : 15 minutes, coefficient 1) - note éliminatoire < à 10/20



- ✓ Répondre aux questions le plus simplement possible en démontrant votre niveau d'anglais sur des sujets à caractère maritime

**L'entretien débute par un exposé que vous ferez, d'une durée de 5 minutes au plus, à partir d'un texte portant sur le domaine maritime ou portuaire. Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury.**

Cette épreuve vise à évaluer votre capacité à vous exprimer en langue anglaise, en utilisant les phrases normalisées de l'Organisation maritime internationale pour les communications maritimes – Standard Marine Communication Phrases (SMCP), selon la convention STCW du 7 juillet 1978 révisée de l'Organisation Maritime Internationale.

## Rappel du calendrier

|                           |                                                                                                                                                    |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inscriptions              | Du 5 janvier au 6 février 2026                                                                                                                     |
| Épreuves écrites          | 11 mars 2026 (OP) et 12 mars 2026 (OPa)                                                                                                            |
| Résultats d'admissibilité | À partir du 13 avril 2026                                                                                                                          |
| Épreuves orales           | À partir du 1 <sup>er</sup> juin 2026                                                                                                              |
| Résultats                 | À partir du 8 juin 2026                                                                                                                            |
| Prise de poste            | 1 <sup>er</sup> septembre 2026                                                                                                                     |
| Formation prise de poste  | Trois semaines sur les sites de formation situés à Rouen et Aix-en-Provence (frais d'hébergement et de déplacement pris en charge par l'employeur) |



### 3. Présentation des missions des officiers de port et des officiers de ports adjoints

**territoires**  
**écologie**



## Les missions des officier-ère-s de port



Les officiers de port exercent **les attributions qui leur sont conférées en particulier par le code des transports** (sécurité, sûreté, exploitation, police du plan d'eau et des matières dangereuses...).

Ils assument **la fonction de commandant de port, de commandant de port adjoint ou de chef de service.**

Les officiers de port peuvent également être chargés d'attributions relevant de leurs compétences au sein d'une direction d'administration centrale, de services déconcentrés de l'Etat ou d'établissements publics, placés sous l'autorité ou la tutelle du ministre chargé de la mer ou du ministre chargé des transports.

## Les missions des officier-ère-s de port adjoints

**I. Les officiers de port adjoints secondent les officiers de port dans l'exercice de leurs fonctions et, s'il est nécessaire, les suppléent.**

A ce titre, ils exercent les attributions conférées aux officiers de port, notamment par le code des transports.

**II. Ils peuvent également, dans les ports autres que les grands ports maritimes, assumer la mission de commandant de port telle que définie par le code des transports.**





## 4. Modalités d'affectation et de reclassement

**territoires  
écologie**

## Modalités d'affectation en capitainerie

**En mai**, la DRH effectue un appel à postes vacants en vue d'affecter les lauréats des concours auprès des capitaineries des GPM et des ports décentralisés.

**Une fois les résultats de l'admissibilité publiés, un questionnaire est adressé aux lauréats afin d'identifier leurs préférences d'affectation.**

**La liste des postes retenus** par la DRH, en lien avec la DGITM et la DGAMPA pour l'affectation des lauréats prendra ainsi en compte les priorités exprimées par capitaineries et, **dans la mesure du possible**, les préférences géographiques des lauréats. Il n'est ainsi pas assuré qu'un poste puisse vous être proposé dans le port souhaité.

Un mail vous sera transmis par le bureau SG/DRH/D/RM3 avec en pièce jointe la liste des postes proposés et leur fiche de présentation.

Un temps est ensuite laissé aux lauréats pour s'entretenir avec les responsables hiérarchiques des postes qui les intéressent, puis, il leur est demandé de classer les postes par ordre de préférence. Les responsables hiérarchiques font de même.

## Modalités d'appariement et date de prise de poste

**Vous serez affecté-e sur votre meilleur vœu possible en fonction de votre rang de classement. La DRH appellera les lauréats en alternant un lauréat interne puis un lauréat externe dans l'ordre des listes.**

Ainsi, chaque lauréat peut avoir son vœu n° 1, sauf si le poste correspondant a été choisi par un lauréat mieux classé. Dans ce cas, le lauréat est affecté sur son vœu suivant jusqu'à disponibilité du poste.

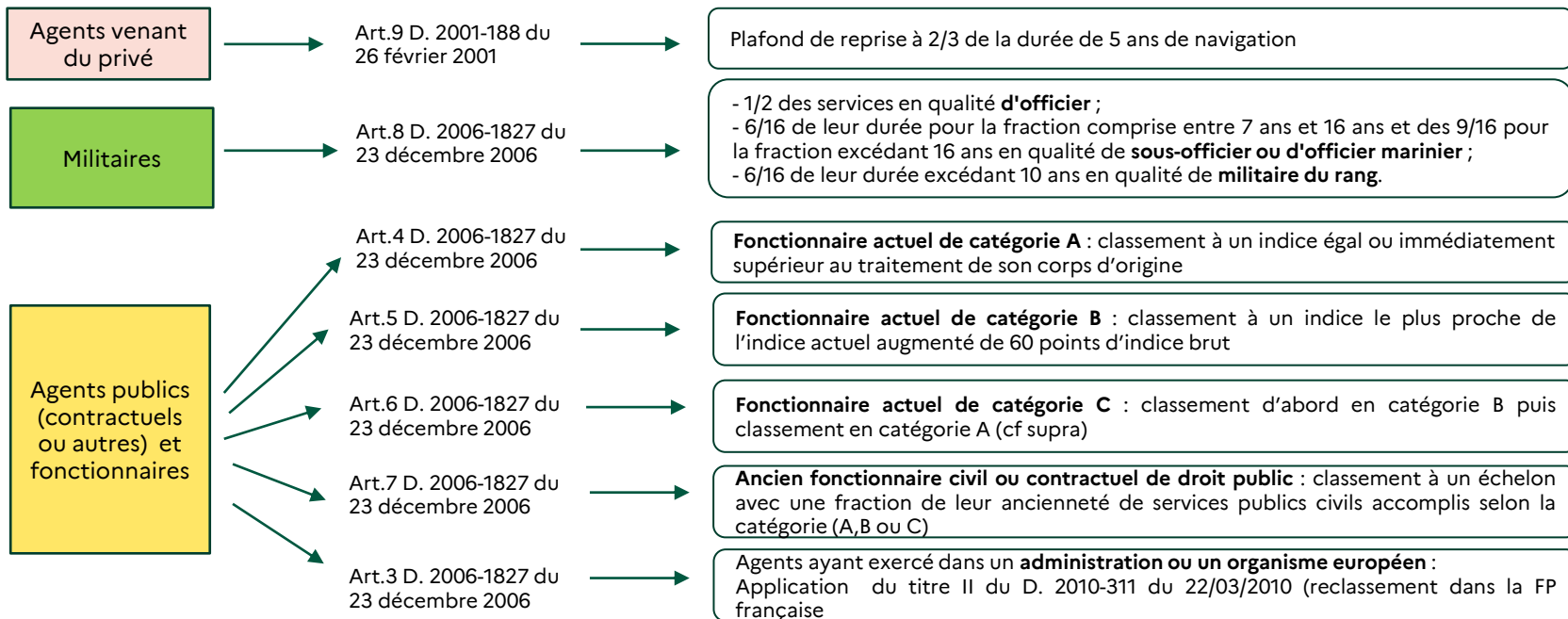
Votre prise de poste interviendra **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026** si vous êtes immédiatement disponible ou jusqu'à 3 mois plus tard en fonction de votre délai de préavis.

---

# Règles de reclassement (pour les candidats au corps d'OP)

Bureau ESP32 : [esp32.esp.cmgp.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:esp32.esp.cmgp.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Principe (art. 3 D. 2006-1827 du 23 décembre 2006) : Pas de cumul possible des différentes situations et prise en compte de la dernière situation (sauf demande expresse)**

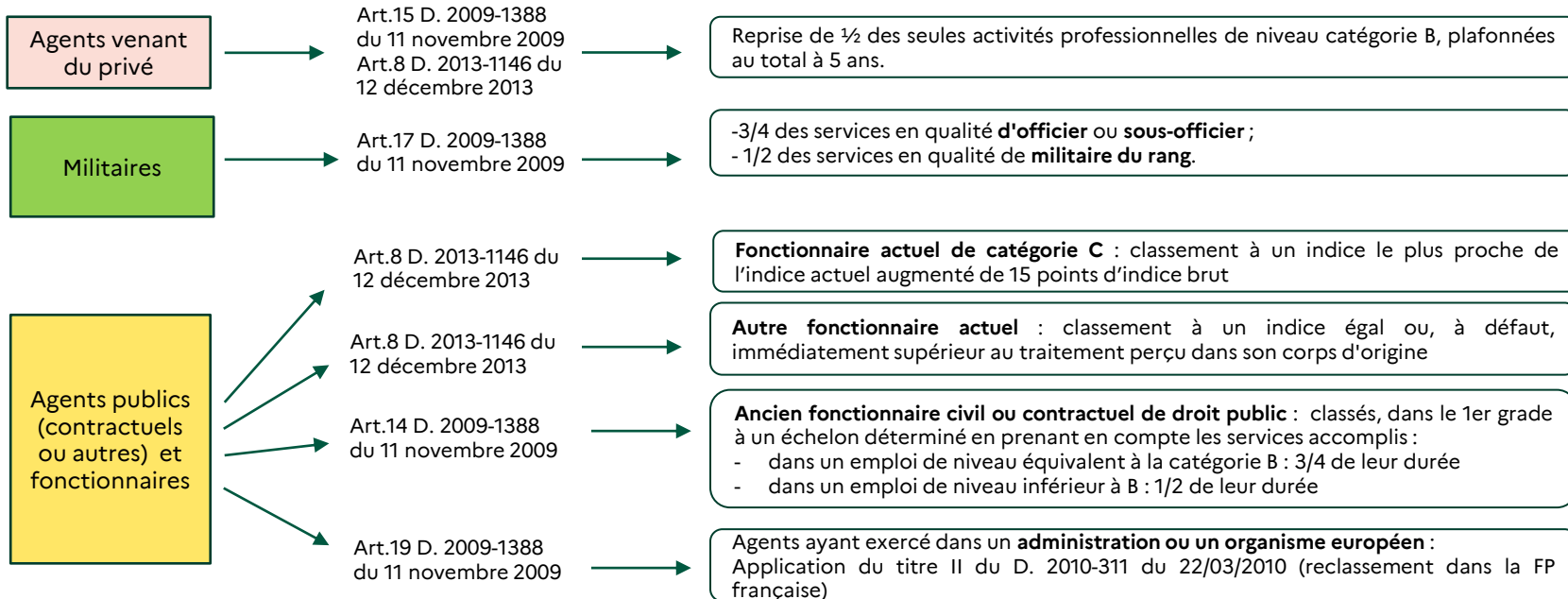




# Règles de reclassement (pour les candidats au corps d'OPa)

Bureau ESP32 : [esp32.esp.cmgp.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:esp32.esp.cmgp.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Principe (art. 18 D. 2009-1388 du 11 novembre 2009) : Pas de cumul possible des différentes situations et prise en compte de la dernière situation (sauf demande expresse)**





## 5. Formation prise de poste

**territoires**  
**écologie**



## Formation post-concours OP/OPa

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Une formation sur trois semaines consécutives du 21/09 au

09/10/2026 (à confirmer)

A Rouen puis à Aix-en-Provence

**2 semaines** au CVRH de Rouen avec le programme suivant

**1<sup>ère</sup> semaine : paysage institutionnel** (en partenariat avec la DGTIM et diverses institutions partenaires) ; sensibilisation au management

**2<sup>ème</sup> semaine : les métiers portuaires et la gestion de crise**

*« Cas pratiques,  
témoignages, formation  
délivrée par des  
professionnels, tout est mis  
en œuvre pour vous  
permettre de prendre vos  
fonctions dans des  
conditions optimales »*

**1 semaine** au CVRH d'Aix-en-Provence en deux parties :

**1<sup>ère</sup> partie de semaine : sûreté/sécurité portuaire**

**2<sup>ème</sup> partie de semaine : Contraventions de Grande Voirie (CGV)**





MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

# DES QUESTIONS ?





MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci pour votre participation**

---